

SANTÉ DES VÉGÉTAUX

Auto-production de plants de pommes de terre : respect sanitaire et génétique

La multiplication de plants non contrôlés expose dangereusement le producteur et toute la production régionale.

La production de plant de ferme est soumise à la détection des organismes nuisibles réglementés ou encore appelés organismes de quarantaine, prévus par le règlement santé des végétaux (UE) n° 2016/2031.

Règles

Les producteurs de pommes de terre souhaitant produire du plant de ferme en 2026 et/ou produire des pommes de terre, à partir de plant de ferme produit en 2025, doivent veiller à respecter les mesures phytosanitaires de l'accord interprofessionnel relatif au renforcement des moyens de l'obtention végétale et au maintien d'une qualité sanitaire dans le domaine du plant de pomme de terre. Toute variété libre de droit est également soumise aux mesures phytosanitaires.

Pourquoi ?

En pommes de terre, les organismes de quarantaine sont, entre autres, les bactéries *Ralstonia*, *Clavibacter*, les nématodes à galles et les nématodes à kystes, qui ont la particularité de se conserver plusieurs années dans le sol. Il n'existe pas de moyen de lutte économiquement efficace et ils ont des incidences importantes sur la quantité et la qualité de la production. En cas de détection d'organismes nuisibles et en l'absence d'analyse, la production de pommes de terre est considérée inéligible aux indemnités prévues par le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE, sous réserve de cotisation).

Quel objet est concerné ?

Préalablement à la production de

Rappel

Selon le règlement (UE) n°2016/2031, l'introduction, la détention, la multiplication et la circulation des organismes nuisibles réglementés ou de quarantaine est interdite sur le territoire de l'Union européenne.



Prélèvement de terre par la Fredon.



Prélèvement et examen visuel des pommes de terre.

plant de ferme, la parcelle doit être testée et reconnue indemne de nématodes à kystes de la pomme de terre *Globodera rostochiensis* et *Globodera pallida*. Chaque lot de plant de ferme produit doit être analysé en vue de la détection des bactéries *Ralstonia solanacearum* et *Clavibacter sepedonicus* et des nématodes à galles *Meloidogyne chitwoodi* et *Meloidogyne fallax* avant sa plantation.

À qui s'adresser ?

Auprès de la Draaf/Sral et déclarer les parcelles prévues pour produire des plants de ferme et des lots de pommes de terre destinés à être plantés à : sante-des-vegetaux.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr
Auprès de Fredon Hauts-de-France, afin de réaliser les prélèvements de terre et de pommes de terre en contactant : inspection@fredon-hdf.fr
Fredon Hauts-de-France* 62750 Loos-en-Gohelle

voir <https://www.semae.fr/accords-interprofessionnels/plants-de-ferme-de-pomme-de-terre/>

Les Rendez-vous Économiques Cerfrance Conjoncture 2025, perspectives 2026 et prix de revient

MARDI
25
NOVEMBRE

GRANDES CULTURES
à partir de 10h
Mégacité Amiens
Focus : Sébastien PONCELET (Argus-media Agritel)
Marché des grains, aujourd'hui et demain, comment faire face ?
En bonus l'après-midi :
Accès au Forum des Opportunités

VENDREDI
05
DÉCEMBRE

GRANDES CULTURES
à partir de 10h
Agrispace Beauvais
Focus : Sébastien PONCELET (Argus-media Agritel)
Marché des grains, aujourd'hui et demain, comment faire face ?
En bonus l'après-midi :
Visite de l'Agrispace et du musée

VENDREDI
12
DÉCEMBRE

POMMES DE TERRE
à partir de 10h
Ablaincourt-Pressoir
Focus : Oriane VIALLE-GUERIN (UNPT)
Perspectives du marché de la pomme de terre
En bonus le midi : **Tartiflette géante**

MARDI
16
DÉCEMBRE

LAIT
à partir de 10h
Saint-Riquier
Focus : Benoît MOUCHARD (Cerfrance Normandie Ouest)
Enseignements du bassin laitier le plus dynamique de France
En bonus le midi : **Tartiflette géante**

Scannez ce QR Code pour vous inscrire :



Venez nombreux pour faire partie de cette édition exceptionnelle, riche en enseignements et en perspectives !

Cerfrance Picardie Nord de Seine
17 rue Pierre Wagnet 60000 BEAUVAIS
Tél. 03.44.06.30.60 - pns.cerfrance.fr

